

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC*

---

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 8 mai 2017, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents :            Monsieur le maire    Francis Bouchard  
  
   Madame  
  
   Manon Brassard  
  
   Messieurs les conseillers  
  
   Martin Gagné  
   Luc Gilbert  
   Réjean Lacasse  
   Charles Lessard  
  
Est absente :            Madame                    Johanne Bouchard  
  
Autres présences :    Madame                    Élise Guignard, CPA auditrice,  
   Monsieur                    Me Francis Fortin, Tremblay  
   Bois Mignault Lemay

---

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017;
5. Dépôt et acceptation des états financiers 2016;
6. Désignation d'un pro-maire;
7. Désignation d'une présidente d'une secrétaire d'élections pour les élections générales prévues au mois de novembre 2017;
8. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la municipalité du mois d'avril 2017;
9. Camping Bon-Désir :
  - 9.1 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir;
  - 9.2 Dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2017;
10. Salle de quilles :
  - 10.1 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion de la salle de quilles;
  - 10.2 Dépôt de la liste des comptes du mois d'avril 2017;
  - 10.3 Réparation de chaises et de tables de poker – acceptation d'une proposition pour effectuer les travaux;

11. Période de questions;
12. Adoption du second projet de règlement numéro 2017-110 modifiant le plan d'urbanisme adopté sous le numéro 2010-049 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc;
13. Adoption du second projet de règlement numéro 2017-111 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16Fc ainsi que les usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A;
14. Avis de présentation d'un règlement d'emprunt permettant des remboursements par anticipation;
15. Dépôt et acceptation de la démission de la directrice générale;
16. Désignation d'un nouveau signataire pour les chèques et les effets bancaires;
17. Désignation d'un nouveau signataire pour les différents documents nécessaires à la bonne marche de la municipalité;
18. Désignation d'un représentant municipal à Mon dossier pour les entreprises sur internet ou aux fichiers de Revenu Québec;
19. Contrat d'entretien des chemins d'hiver 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – modification au contrat en cours concernant les modalités de paiement;
20. Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'un lot en zone verte adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole dans le but d'opérer un centre de massothérapie, un gîte et une table champêtre dans le bâtiment situé au 81, route 138 – avis de la municipalité;
21. Demande de subvention de la Fabrique des Bergeronnes pour la réfection de l'église;
22. Demande d'un citoyen pour modifier le règlement de zonage afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R;
23. Les Croisières Essipit – demande d'autorisation pour modifier le local d'accueil de l'entreprise situé au centre Archéo topo;
24. Modification à la résolution du circuit de découverte de la Route des Baleines par les sites de plein air dans la municipalité – engagement de la municipalité pour l'entretien de ces sites;
25. Municipalité de Sacré-Cœur – appui de la municipalité à la demande auprès de Service-Canada pour rétablir l'unité mobile à raison de deux fois/mois à Sacré-Cœur et de une fois/mois aux Escoumins;
26. Correspondance et informations :
  - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – lettre du 13 avril 2017 concernant le transfert de gestion de la rue Principale,
  - MRC de la Haute-Côte-Nord – annonce du 1<sup>er</sup> versement
27. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

- Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers – demande de subvention pour l’année 2017,
- Chevaliers de Colomb du secteur BEST – demande de participation à une journée-bénéfice de golf du 19 août 2017,
- Festival de la Baleine Bleue – demandes spécifiques pour la tenue des activités du festival 2017,
- Festival de la Baleine Bleue – demande de participation financière pour la tenue de la 40<sup>e</sup> édition du festival;
- La Popote roulante « Les Délices maison » - demande d’aide financière pour l’acquisition de fourniture de bureau et de papeterie pour la gestion de l’organisme,
- Loisir et Sport Côte-Nord – adhésion 2017-2018,
- Organisateurs de la Traversée du Lac Gobeil 2017 – demande de soutien financier pour la tenue de la 2<sup>e</sup> édition de l’activité,
- Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord – adhésion 2017,
- Journal Haute-Côte-Nord – proposition article en l’honneur d’une centenaire des Bergeronnes, Mme Mathilde Gagnon.

28. Varia :

- a)
- b)
- c)

29. Période de questions;

30. Fermeture de l’assemblée.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

#### **17-05-2405 Désignation d’un secrétaire d’assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De désigner le conseiller Charles Lessard à titre de secrétaire de cette assemblée.

#### **17-05-2406 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté avec la modification suivante :

Ajout à « VARIA » le point suivant :

- Plainte de destitution en vertu du Code municipal du Québec, Lynda Tremblay contre Municipalité des Bergeronnes – mandat à Tremblay Bois Migneault Lemay pour représenter la municipalité dans cette affaire;

et que l’item « VARIA » soit maintenu ouvert.

**17-05-2407 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017, tel que présenté.

**17-05-2408 Dépôt du rapport de l’auditeur indépendant sur les états financiers 2016**

---

CONSIDÉRANT le rapport de l’auditeur indépendant préparé et déposé par Élise Guignard sur les états financiers 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte le rapport de l’auditeur indépendant sur les états financiers 2016 tels que préparés et déposés par Élise Guignard, CPA auditrice, CA.

**17-05-2409 Désignation d’un pro-maire**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE désigner le conseiller Martin Gagné à titre de pro-maire jusqu’aux élections générales prévues en novembre 2017.

**17-05-2410 Désignation d’une présidente et d’une secrétaire d’élections pour les élections générales prévues au mois de novembre 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE désigner Mme Louise Gauthier à titre de présidente d’élections et Mme Mélissa Gagnon à titre de secrétaire d’élections pour les élections générales prévues au mois de novembre 2017.

**17-05-2411 Dépôt de la liste des comptes de la municipalité pour le mois d'avril 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT d'avril 2017

Je, Mélissa Gagnon, adjointe administrative affectée à la comptabilité de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **52 201.93 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
MUNICIPALITÉ**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-04</b>			
Arcotec	Charnières portes édifice municipal	31.04 \$	
Ate-Sou-Ma	Support à table ronde (coût partagé entre Commission scolaire et festi-livre)	1 207.24 \$	
Avensys solutions	Location débimètre	1 264.73 \$	
Création Décor HCN	Store bureau travaux publics	1 230.81 \$	
CSO	Mise en plan égout 3D	5 691.26 \$	
Dicom express	Frais transport	25.85 \$	
Environnex	Test d'eau	495.36 \$	
Équipement GMM inc.	Contrat service mensuel	214.12 \$	
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	Frais transport	113.38 \$	
G.L.R.	Aliments	30.95 \$	
Gauthier Transport	Frais transport	79.74 \$	
Les Extincteurs Charlevoix	Test hydrostatique pour cylindre	240.58 \$	
Les Pétroles Paul Larouche	Mazout	1 299.28 \$	
Louis-Philippe Lepage	Mise aux normes MMQ - lampe de poche semaine des bénévoles	641.51 \$	
Maltais & Ouellet	Main de bras réparation bucket	77.07 \$	
Mots et Marées	Recherche vieille forge	250.00 \$	
Pièces & Service SG	Batteries - entretien tracteur entretien souffleur à neige	3 143.46 \$	
Produits BCM ltée	TEQ eaux usées	891.22 \$	
S.R.V (Constructions)	Main d'œuvre mise aux normes MMQ aréna - ouverture rampe d'accès quai	3 962.62 \$	
Tan-Ex	Écussons	538.08 \$	
Transport Imbeault	Soudure tracteur	34.49 \$	
Vip Télécom	Contrat service mensuel	173.27 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>21 636.06 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-04</b>			
La Croix bleue	Assurance collective	1 855.45 \$	6672
Luc Caron	Domage et intérêt	265.10 \$	6677
Johanne Maltais	Frais conciergerie mars	520.00 \$	6678
Festival de la Baleine bleue	Commandite soirée course d'accélération	690.20 \$	6679

FiISA	Cotisation syndicale	96.16 \$	6680
Guylaine Bouchard	Rémunération conditionnement	255.00 \$	6681
Aon Parizeau	Assurance aéroport	2 347.02 \$	6682
Francis Bouchard	Déplacement	26.55 \$	6683
Martin & Lévesque	Uniforme pompier	174.76 \$	6684
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	6685
Municipalité Sacré-Cœur	Réparation camion GMC	20.28 \$	6686
Lynda Tremblay	Frais déplacement, formation	90.08 \$	6687
Francis Bouchard	Déplacement	68.85 \$	6690
VIP Télécomm	Versement de la retenue de 15%	4 975.20 \$	6719
Joëlle Pierre	Achat cadeaux semaine des bénévoles	69.77 \$	6722
Municipalité Tadoussac	Assistance	435.76 \$	6723
Pascal Gaudreault	Déplacement	182.70 \$	6724
Municipalité Sacré-Cœur	Réparation GMC, réparation citerne	87.50 \$	6726
Poste Canada	Info municipal 21-04-17 semaine des bénévoles	60.71 \$	6729
Charles Lessard	Déplacement formation	23.40 \$	6731
Pascal Gaudreault	Batteries, droit d'exploitant véhicule lourd	159.86 \$	6732
Johanne Maltais	Frais conciergerie avril	550.00 \$	6733
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	108.16 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Frais carte essence machineries	513.97 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	944.88 \$	Accès D
Négotel	Télécommunication	788.72 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	3 421.64 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	8 784.32 \$	Accès D
Vidéotron	Frais internet	103.42 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	0.39 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	6.70 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité	620.76 \$	Auto
Standard life	Cotisation RPA	2 018.56 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>30 565.87 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>52 201.93 \$</b>	

### Comité de gestion du camping Bon-Désir

#### 17-05-2412 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois d'avril 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

#### 17-05-2413 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du camping pour le mois d'avril 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
 APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2017

Je, Mélissa Gagnon, adjointe administrative affectée à la comptabilité de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **9 758.28 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
CAMPING BON-DÉSIR**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-04</b>			
Municipalité des Bergeronnes	Télécommunication et internet - assurance - ordure - frais transport	9 306.58 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>9 306.58 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-04</b>			
Ministre des Finances	Permis alimentaire	245.00 \$	807
Carte Corpo-rate	Frais carte	3.61 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité	29.29 \$	Accès D
Ministère du Revenu	TPS-TVQ janv.-févr.-mars	107.47 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location machine paiement direct mars	66.33 \$	Auto
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>451.70 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>9 758.28 \$</b>	

**Comité de gestion de la salle de quilles**

**17-05-2414 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion de la salle de quilles**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport d'activités déposé par le comité de gestion de la salle de quilles et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois d'avril 2017, tels que mentionnés dans le rapport.

**17-05-2415 Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles pour le mois d'avril 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2017

Je, Mélissa Gagnon, adjointe administrative affectée à la comptabilité de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **2 857.80 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES  
SALLE DE QUILLES**

<b>LISTE DES COMPTES À PAYER 2017-04</b>			
Eugène Allard	Fourniture bar	149.03 \$	
G.L.R.	Aliments	403.10 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Ampoules	59.63 \$	
<b>TOTAL:</b>		<b>611.76 \$</b>	
<b>LISTE DES DÉBOURSÉS 2017-04</b>			
Dépanneur Chamberland	Propane	13.79 \$	6688
Charles Michaud	Baguette de billard, bleue, diable et tip	149.47 \$	6691
S.A.Q.	Alcool	492.21 \$	6714
S.A.Q.	Alcool	227.33 \$	6720
Jennifer Gauthier	Décoration Pâques activité chocolat	151.47 \$	6725
Patrice Dufour	Prix pour Réserve 27	25.00 \$	6727
Luc Gagnon	Prix pour Réserve 27	50.00 \$	6728
Brasserie Labatt	Bières	900.59 \$	Accès D
Brasserie Labatt	Bières, crédit	146.66 \$	Accès D
Vidéotron	Frais câble	89.52 \$	Accès D
<b>SOUS-TOTAL:</b>		<b>2 246.04 \$</b>	
<b>TOTAL:</b>		<b>2 857.80 \$</b>	

**17-05-2416 Réparation de chaises et de tables de poker – acceptation d’une proposition pour effectuer les travaux**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
 APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE reporter à une séance ultérieure la réparation de chaises et de tables de poker à la salle de quilles.

**Période de questions :**

**17-05-2417 Modification de l’ordre du jour**

CONSIDÉRANT la demande de l’assistance de modifier l’ordre du jour de manière à couvrir les points concernant la démission de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
 ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l’ordre du jour soit modifié comme suit :

Le point 11 devient « Dépôt et acceptation de la démission de Mme Lynda Tremblay »;

Le point 12 devient « Plainte de destitution en vertu du Code municipal du Québec de Mme Lynda Tremblay contre la municipalité – mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la municipalité dans cette affaire; » et



Le point 13 devient « Période de questions »; les autres points suivent l'ordre présenté ainsi décalés de 2 points.

**17-05-2418 Dépôt et acceptation de la démission de la directrice générale**

---

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Tremblay a remis sa démission en tant que directrice générale de la municipalité le 28 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la démission de Mme Lynda Tremblay de son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière effective à compter du 28 avril 2017,

QUE le Conseil lui souhaite beaucoup de succès dans les nouveaux défis qui l'attendent,

QUE les vacances dues et à venir lui soient payées conformément aux dispositions du contrat.

**17-05-2419 Plainte de destitution en vertu du Code municipal du Québec de Mme Lynda Tremblay contre la municipalité – mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la municipalité dans cette affaire**

---

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Tremblay a déposé une plainte de destitution en vertu du Code municipal du Québec contre la municipalité ce jour même de la tenue de la présente séance du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tremblay Bois Mignault Lemay est mandataire pour la municipalité pour tout dossier juridique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la municipalité dans le dossier de plainte de Mme Lynda Tremblay.

**Période de questions**

Le maire répond aux questions de l'assistance.

À la demande de l'assistance, Me Francis Fortin fait lecture de la lettre de démission de Mme Lynda Tremblay.

Il est, de plus, demandé par une personne de l'assistance, Mme Marie-Claude Gagnon, que soit inscrit au procès-verbal qu'une vérification des états financiers de la municipalité depuis 2009 soit effectuée par une firme comptable indépendante.

**17-05-2420 Adoption du second projet de règlement numéro 2017-110 modifiant le plan d'urbanisme adopté sous le numéro 2010-049 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16-Fc**

---

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité des Bergeronnes a adopté son plan d'urbanisme sous le règlement portant le numéro 2010-049;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin de permettre des usages d'industries extractives dans la zone 16-Fc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter une sablière dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 3 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-110 et statue par ledit règlement ce qui suit:

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NO. 2017-110**

---

MODIFIANT LE *PLAN D'URBANISME*  
ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
2010-049 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE  
D'USAGES DANS LA ZONE 16-FC

---

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.7.3.3**

L'article 5.7.3.3 relatif aux usages compatibles dans les zones d'affectation de conservation est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

*"L'exploitation d'une industrie extractive peut être autorisée à condition que son impact sur le milieu et sur l'objectif de*

*conservation soit moindre et que des mesures soient entreprises afin de diminuer les conséquences et les nuisances d'une telle implantation (ex. : écran végétal, grande distance des limites de terrain, coupe minimale d'arbres, etc.)"*

### ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

### COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017

---

**17-05-2421 Adoption du second projet de règlement numéro 2017-111 modifiant le règlement de zonage adopté sous le règlement numéro 2010-050 afin d'ajouter un groupe d'usages dans la zone 16Fc ainsi que les usages de services et d'hébergement dans la zone 04-A**

---

CONSIDÉRANT QUE le la Municipalité des Bergeronnes a adopté son plan d'urbanisme sous le règlement portant le numéro 2010-049;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin de permettre des usages d'industries extractives dans la zone 16-Fc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire donner suite à une demande d'un citoyen d'exploiter une sablière dans la zone en question;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 3 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-110 et statue par ledit règlement ce qui suit:

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
NO. 2017-110

MODIFIANT LE *PLAN D'URBANISME*  
ADOPTÉ SOUS LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
2010-049 AFIN D'AJOUTER UN GROUPE  
D'USAGES DANS LA ZONE 16-Fc

---

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.7.3.3

L'article 5.7.3.3 relatif aux usages compatibles dans les zones d'affectation de conservation est modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant :

*"L'exploitation d'une industrie extractive peut être autorisée à condition que son impact sur le milieu et sur l'objectif de conservation soit moindre et que des mesures soient entreprises afin de diminuer les conséquences et les nuisances d'une telle implantation (ex. : écran végétal, grande distance des limites de terrain, coupe minimale d'arbres, etc.)"*

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

COPIE CERTIFIÉE ET CONFORME

Signée aux Bergeronnes, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mai 2017

---

**AVIS DE PRÉSENTATION**

La Conseillère, Manon Brassard, donne avis qu'il sera présenté, lors de la séance du conseil du 12 juin 2017, un règlement d'emprunt permettant des remboursements par anticipation.

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

---

**17-05-2422 Désignation d'un nouveau signataire pour les chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Mélissa Gagnon, adjointe administrative affectée à la comptabilité, le maire, Francis Bouchard et en cas de l'absence de celui-ci, le conseiller Réjean Lacasse, soient autorisés à signer pour et au nom de la

municipalité, les chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité;

QUE Mme Valérie Hovington, responsable de la bibliothèque municipale, Mme Mélissa Gagnon, adjointe administrative, et en cas d'absence de Mme Gagnon, le maire, Francis Bouchard, soient autorisés à signer les chèques et effets bancaires de la bibliothèque municipale.

QUE les changements de signataires soient effectifs en date du 8 mai 2017.

**17-05-2423 Désignation d'un nouveau signataire pour les différents documents nécessaires à la bonne marche de la municipalité**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Louise Gauthier, adjointe administrative affectée au greffe, soit autorisée à signer tout document nécessaire à la bonne marche de la municipalité.

QUE le changement de signataire soit effectif en date du 8 mai 2017.

**17-05-2424 Désignation d'un représentant municipal à Mon dossier pour les entreprises sur internet ou aux fichiers de Revenu Québec**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Mme Mélissa Gagnon, adjointe administrative affectée à la comptabilité, et dont les trois derniers chiffres du NAS sont 576, soit désignée représentante pour la municipalité des Bergeronnes à :

- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la municipalité, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de Mon

dossier pour les entreprises, que l'on peut consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que l'on peut accepter;

QUE le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la municipalité et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

**17-05-2425 Contrat d'entretien des chemins d'hiver 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 – modification au contrat en cours concernant les modalités de paiement**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en déneigement pour la municipalité, Transport Larouche 9159-7187 Québec inc., a transmis une demande afin que lui soit versé le dernier paiement de l'année avant la date prévue au contrat le 31 mai;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions incluses dans le contrat obligent l'entrepreneur au respect de ces dispositions jusqu'au 31 mai;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse d'acquiescer à la demande de l'entrepreneur pour le versement du dernier paiement pour le contrat de déneigement avant la date prévue du 31 mai 2017.

**17-05-2426 Demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'un lot en zone verte adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole dans le but d'opérer un centre de massothérapie, un gîte et une table champêtre dans le bâtiment situé au 81, route 138 – avis de la municipalité**

---

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Allard Viau, propriétaire du 81, route 138, Les Bergeronnes, a soumis à la Commission de Protection du Territoire Agricole une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricole sur le lot 4 343 023 (81, route 138), dans le but d'opérer un centre de massothérapie, un gîte de même qu'une table champêtre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre son avis à la CPTAQ pour toute demande lui étant adressée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Mme Allard Viau n'est pas conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité, mais que celui-ci est en cours de modification pour permettre les usages demandés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, il n'y a pas lieu de préciser s'il existe, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, des espaces disponibles, puisque la demanderesse désire opérer à son domicile;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande ne recèle aucun potentiel agricole particulier étant donné le type de sol de même que la grosseur du terrain;

CONSIDÉRANT QU'UNE éventuelle autorisation n'aurait pas de conséquence sur les activités agricoles ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'UNE éventuelle autorisation ne provoquerait aucune contrainte pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE la localisation des lots visés par la demande limite grandement tout impact sur l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a aucun impact sur la préservation des ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appui le dossier, qui vise à opérer des usages de services, d'hébergement et restauration dans la résidence située au 81, route 138;

CONSIDÉRANT QU'UN refus aurait un impact négatif sur le développement économique de la Municipalité puisque la demande vise l'opération d'un nouveau commerce qui n'est pas (centre de massothérapie) ou peu (restauration et hébergement) sur son territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes transmette à la Commission du territoire agricole du Québec un avis favorable en regard de la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 4 343 023 (81, route 138) afin d'y opérer un centre de massothérapie, un gîte de même qu'une table champêtre.

**17-05-2427 Demande de subvention de la Fabrique des Bergeronnes pour la réfection de l'église**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De reporter le point à une séance ultérieure.

**17-05-2428 Demande d'un citoyen pour modifier le règlement de zonage afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R**

---

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lessard a déposé une demande pour modifier le règlement de zonage afin de permettre des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R auraient peu d'impact pour les résidents;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au plan et règlements d'urbanisme doit faire l'objet d'une consultation publique et être conforme au schéma d'aménagement de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la modification du règlement de zonage visant à opérer des usages de services et d'hébergement dans la zone 112-R;

QUE tous les frais de procédure de modification du règlement soient à la charge du demandeur.

**17-05-2429 Les Croisières Essipit – demande d'autorisation pour modifier le local d'accueil de l'entreprise situé au centre Archéo topo**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Croisières Essipit a déposé une demande afin de modifier le local d'accueil que l'entreprise occupe au Centre Archéo topo;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont mineurs et que l'entreprise s'engage à défrayer les coûts des travaux et de fourniture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller  
APPUYÉ PAR le conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'entreprise Croisières Essipit à effectuer les travaux de réaménagement du local qu'elle loue au Centre Archéo topo pour ses activités de croisières, ce à ses frais,

QUE l'entreprise Croisières Essipit s'engage à déposer à la municipalité un plan plus détaillé des travaux et une estimation des coûts ainsi que les assurances nécessaires en cas de bris des installations du bâtiment,

QUE ces travaux soient supervisés par le responsable du service des travaux publics de la municipalité.

**17-05-2430 Projet de création d'un nouveau circuit de découverte de la Route des Baleines par les sites de plein air et sentiers – participation municipale au projet**

---

CONSIDÉRANT QUE durant l'été et l'automne 2015, l'organisme Tourisme Côte-Nord (secteur ouest) s'est joint à une démarche de création d'un nouveau circuit de découverte de la Route des Baleines par les sites de plein air et sentiers;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, Tourisme Côte-Nord et divers partenaires ont procédé à une présélection des sites de plein air et sentiers lui apparaissant le plus touristiquement attrayants afin de constituer ce circuit qui se veut régional pour toute la Côte-Nord et permettant la pratique d'une activité extérieure répertoriée dans le Guide touristique officiel Côte-Nord;



CONSIDÉRANT QU'aux Bergeronnes deux sites ont été retenus, soit le site touristique de la Pointe-à-John et le site de la Rivière-des-Grandes-Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la réussite du projet, la pérennité et la qualité des sites sélectionnés, ceux-ci doivent être :

- a) validés par la municipalité auprès de Tourisme Côte-Nord (secteur ouest),
- b) intégrés dans la planification locale en loisir ou tourisme,
- c) entretenus sur une base régulière par la municipalité,

CONSIDÉRANT QU'au site de la Rivière-des-Grandes-Bergeronnes, des travaux d'installation d'un garde-fou pour la sécurité sont requis;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte une phase de promotion et qu'une somme de 1 500, \$ maximum peut être demandé à la municipalité pour la réalisation de cette phase de projet;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière est demandée pour l'identification de chacun des sites au circuit;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité confirme que les sites retenus par Tourisme Côte-Nord (secteur ouest) pour le projet de création d'un réseau de découverte unique au Québec, sont bien le site touristique de la Pointe-à-John et le site de la Rivière-des-Grandes-Bergeronnes et que ces sites sont priorités par la municipalité sur son territoire,

QUE la municipalité s'engage à intégrer ces sites dans sa planification locale en loisir ou tourisme,

QUE la municipalité s'engage à effectuer les travaux requis d'installation d'un garde-fou pour la sécurité requise au site de la Rivière-des-Grandes-Bergeronnes;

QUE la municipalité s'engage à entretenir ces sites sur une base annuelle ainsi qu'au remplacement des panneaux d'identification dû à des bris non couverts par une garantie,

QUE la municipalité s'engage à verser le montant de 1 500, \$ maximum qui pourrait être demandé par Tourisme Côte-Nord pour la promotion du projet,

QUE la municipalité s'engage à verser une contribution financière de 50, \$ par site pour l'identification des sites au circuit.

**17-05-2431 Appui de la municipalité des Bergeronnes dans la démarche de la municipalité de Sacré-Cœur auprès de Service-Canada pour rétablir l'unité mobile de Service Canada à raison de deux fois/mois à Sacré-Cœur et d'une fois/mois aux Escoumins**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a entrepris une démarche auprès de Service Canada dans le but de rétablir l'unité mobile de Service Canada à raison de deux fois par mois à Sacré-Cœur et d'une fois par mois aux Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil partage entièrement les arguments énoncés dans la résolution 2017-04-109 de la municipalité de Sacré-Cœur quant à la notion de proximité; l'accessibilité des services et l'équité de cet accès aux citoyens en région étant un enjeu majeur pour nos collectivités rurales.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes appui la municipalité de Sacré-Cœur dans sa démarche auprès de Service Canada pour rétablir l'unité mobile à raison de deux fois/mois à Sacré-Cœur et d'une fois/mois aux Escoumins.

**Correspondance et informations :**

- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – lettre du 13 avril 2017 concernant le transfert de gestion de la rue Principale,
- MRC de la Haute-Côte-Nord – annonce du 1<sup>er</sup> versement

*(La correspondance est déposée aux archives et disponible pour consultation du public)*

**Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :**

**17-05-2432 Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers – demande de subvention pour l'année 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le versement d'une contribution financière au montant 100, \$ à la Fondation du Centre de santé des Nord-Côtiers pour l'année 2017.

**17-05-2433 Chevaliers de Colomb du secteur BEST – demande de participation à une journée-bénéfice de golf du 19 août 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le versement d'une contribution financière de 100, \$ aux Chevaliers de Colomb du secteur BEST à l'organisation d'une journée-bénéfice du golf du 19 août 2017.

**17-05-2434 Festival de la Baleine bleue – demandes spécifiques pour la tenue des activités du festival 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil acquiesce à la demande du comité du festival de la Baleine bleue pour la tenue des activités du festival 2017 et permet :

- l'utilisation le stationnement de l'aréna pour établir le site,
- l'aide de 2 employés étudiants pour diverses tâches pendant la fin de semaine,
- le prêt de poubelles verte et bleue sur le site,
- la collaboration des pompiers pour assurer la sécurité sur les lieux et lors de la parade.

**17-05-2435 Festival de la Baleine bleue – demande de participation financière pour la tenue de la 40<sup>e</sup> édition du festival**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de verser un montant de 1 500, \$ au comité du festival de la Baleine bleue pour l'organisation de la 40<sup>e</sup> édition du festival.

**17-05-2436 La Popote roulante « Les Délices maison » - demande d'aide financière pour l'acquisition de fourniture de bureau et de papeterie pour la gestion de l'organisme**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse  
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde un montant de 50, \$ à l'organisme La Popote roulante pour l'achat de fourniture de bureau et papeterie pour la gestion de l'organisme.

**17-05-2437 Loisir et Sport Côte-Nord – adhésion 2017-2018**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de renouveler l'adhésion annuelle au montant de 220, \$ à l'organisme Loisir et Sport Côte-Nord pour 2017-2018.

**17-05-2438 Comité organisateur de la Traversée du Lac Gobeil 2017 – demande de soutien financier pour la tenue de la 2<sup>e</sup> édition de l'activité**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser un montant de 100,\$ au comité organisateur de la Traversée du Lac Gobeil pour la tenue de l'événement.

**17-05-2439 Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord – adhésion 2017**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de verser le montant de cotisation annuelle de 150,\$ à la Corporation des services Universitaires secteur ouest Côte-Nord.

**17-05-2440 Journal Haute-Côte-Nord – proposition article en l'honneur d'une centenaire des Bergeronnes, Mme Mathilde Gagnon**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné  
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la proposition du Journal Haute-Côte-Nord pour la parution d'un article en l'honneur de notre centenaire, Mme Mathilde Gagnon pour un montant de 200, \$.

**VARIA :**

**Période de questions :**

Le maire répond aux questions de l'assistance

**17-05-2441 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire déclare la séance close à 20h40.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Charles Lessard  
Secrétaire d'assemblée

---

*Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*